



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1273 du 16 MAI 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ EDITO	3
■ Action dans les D.I.R.	4-6
■ Cahier revendicatif fédéral D.I.R.	7-10
■ Déclaration de Jean Marie RECH au C.T.P.M. du 30 Mars 2007	11-12
■ Adresse de la C.G.T. aux salarié(e)s : Une forte aspiration au changement à vivre et travailler dignement	13-14



AGENDA

16 Mai 2007 :
Collectif Fédéral Mer

21 – 25 Mai 2007 :
Congrès du S.N.P.T.A.S.
à BATZ SUR MER

29 Mai 2007 :
D.G.P.A. – Comité de suivi des
travailleurs handicapés

29 Mai 2007 :
D.G.P.A. – suivi des effectifs

29 – 30 Mai 2007 :
Commission Financière et de
Contrôle de la Fédération

30 – 31 Mai 2007 :
Commission Exécutive Fédérale

30 – 31 Mai 2007 :
C.C.N.

1^{er} juin 2007 :
C.C.A.S.

6 – 7 Juin 2007 :
Assemblée Générale de la M.G.E.T.



INFOS BREVES

Résultats des élections C.A.P.
à l'I.G.N. le 10 mai 2007

La C.G.T. progresse, grâce à une activité
régulière envers les ingénieurs et géomètres

C.A.P. des Géomètres de l'I.G.N.

Depuis la dernière élection en 2004, la C.G.T. P.T.A. passe de 82 voix sur 144 votants à 98 sur 141, soit un gain de 16 voix et de 12,6 points.

Ce progrès permet à la C.G.T. d'obtenir 4 élus sur 6 (les 2 autres élus étant issus d'une liste commune C.F.D.T. – C.F.T.C.) :

Géomètre Principal :

- BOLDO François (suppléant PRIMA Christophe),

Géomètre :

- BRUN Mathieu (suppléante REYNARD Sophie),

- GUIBAS Philippe (suppléant TRAVIGNET Fabrice)

Technicien Géomètre :

- MASSON Vincent (suppléant LE CLANCHE Eric).

La prochaine C.A.P. aura lieu

le jeudi 14 juin 2004 à 9 H 00

C.A.P. des Ingénieurs des Travaux Géographiques **et Cartographiques de l'Etat (ITGCE).**

Depuis la dernière élection en 2004, la C.G.T. P.T.A. passe de 67 voix sur 236 votants à 84 sur 240, soit un gain de 17 voix et de 7,07 points.

Ce progrès permet à la C.G.T. d'obtenir 2 élus sur 4 (les 2 autres élus étant issus d'une liste C.F.D.T.) :

- Patrick JAUBERTIE (suppléant Pierre THOMAS)

- Anne LOUARGANT (suppléant Mathieu LE MASSON).

La prochaine C.A.P. est fixée au 19 juin 2007.

Déclaration du 13 Mai 2007

Dossier médical personnel (DMP)

fichiers multiples, des objectifs inquiétants

La C.G.T. exige que la plus grande transparence soit faite sur les coûts et les objectifs car, de fait, ce sont les assurés sociaux qui paieront.

suite sur : www.cgt.fr

Tract du 14 Mai 2007

Retraite anticipée pour cause de pénibilité au travail

Lundi 4 juin 2007 – Journée d'initiatives – d'actions à travers la France pour peser sur les négociations du 5 juin avec le patronat.

Un départ anticipé en retraite pour tous ceux dont l'espérance de vie est réduite pour cause de pénibilité au travail : c'est une question de justice sociale, c'est une décision qui ne peut attendre, 96 % des Français (selon une enquête de 2005 du Ministère du Travail) sont d'accord avec cet objectif.

suite sur : www.cgt.fr



EDITO

Réflexion sur l'écologie

Le réchauffement climatique, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, l'épuisement et le pillage des ressources, le recul de la biodiversité sont des questions essentielles pour la vie des peuples.

Il faut agir pour une redéfinition des modes de production, de consommation et d'échanges rompant avec les règles du capitalisme. La France doit faire prévaloir une vision durable du développement. L'école doit être le lieu privilégié pour aborder les enjeux du devenir de notre planète.

Notre ministère, timide en la matière, notre fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement se doit d'être offensive et de mettre en débat :

- un programme d'économie et d'efficacité énergétique dans les transports et l'habitat ;
- une réflexion sur le nucléaire et la politique énergétique ;
- la constitution d'un pôle public autour d'EDF et GDF ;
- la création d'une agence européenne de l'énergie.

Concernant l'eau

Aujourd'hui la domination des grands groupes privés sur la fourniture de l'eau potable (Vivendi-Environnement, Suez-Lyonnaise des eaux, Bouygues) est écrasante.

Ils engrangent des profits captifs dès que le robinet coule, totalisant 4,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

Les consommateurs payent une ardoise de plus en plus lourde et la qualité de l'eau demeure bien en deçà des normes européennes.

Nous devons proposer de mettre en place une maîtrise sociale et publique de l'eau pour sortir de la logique de marchandisation. Afin d'y arriver, il faut doter notre pays d'un service public de l'eau et travailler à de nouvelles coopérations.

Après une campagne électorale bien terne, sur les problèmes de fond, le mouvement syndical doit prendre toute sa place et être force de propositions pour répondre à l'urgence sociale et environnementale. La fédération CGT de l'Équipement s'y attachera et ne lâchera rien sur les enjeux fondamentaux qui traversent notre société.

Après le 6 mai, nous serons toujours et encore plus dans la lutte avec les salariés pour l'obtention de droits nouveaux.

James VARENNES
Membre du Bureau fédéral

Action dans les DIR

La CGT DIR Ouest a ouvert le bal, en grève à partir du 16 avril et reconductible dès lors qu'il n'y a pas satisfaction sur les revendications. Le Directeur a osé dire que les agents refusaient les contraintes des travaux programmés de nuit et de ce fait participaient au démantèlement du service public.

Il a donc annoncé que la signalisation des chantiers de nuit serait effectuée par des entreprises privées.

La CGT lui a rétorqué que tout cela est faux, il est même scandaleux qu'un directeur, haut fonctionnaire, puisse lui-même le penser, qui a contacté une entreprise privée, pour travailler à la place des agents ! Renseignement pris avec le blocage de l'entreprise par les grévistes. Pour mettre la signalisation en place, des intérimaires, sans aucune formation sur cette intervention, sur voie rapide. Heureusement que les agents ont bloqué les fourgons de l'entreprise pour le bien et la sécurité des usagers. Ca, c'est du service public pour le bien du public et pour le coup l'entreprise coûtait plus cher que les agents de la DIR, pour lequel ils ont reçu une formation, eux.

Ce que les agents revendiquaient, c'est de ne pas travailler gratuitement ou presque « Oui la moyenne pour travaux de nuit 2,50 € en plus », une femme agent, ça lui coûte plus cher de faire garder son enfant la nuit que de travailler la nuit. C'est purement scandaleux que l'on ose leur proposer la misère alors que le directeur leur dit qu'ils participaient à la casse du service public.

Alors les agents sont passés à l'action avec 100 % de grévistes dans les CEI de Goulaine et de Nantes, là où tout a commencé, avec une autre revendication sur le déplafonnement de la prime technique (PTETE), tel que celui-ci est prévu par les textes en application de la circulaire du 30/10/2001 et du décret n° 2002-534 du 16/04/2002 pour tous les agents liés à l'exploitation et à des voies rapides. C'est-à-dire tout le district de Nantes, soit 4 104 € pour les AE-AES sui actuellement et à peu près de 100 € et de 4 304 € pour les CEE et CEEP. Qui a économisé sur le dos des agents, et surtout où sont passés les sommes qui leur sont dues ! A moins que cela ne serve à leur payer leurs heures de nuit et leurs vêtements de travail, ce serait un comble ?

Les agents ont occupé les péages de l'autoroute A83 avec distribution de tracts. Filtrage de circulation sur le périphérique nantais. Plus d'une centaine d'agents sont ensuite allés rencontrer le directeur adjoint. Les grévistes savent que le secrétaire général de la Fédération est dans la région et en profitent pour lui demander d'être présent à cette rencontre du 18 avril. D'autres membres du syndicat national PTTE sont aussi en train d'animer des AG dans le coin et bien sûr ils font rencontrer les grévistes et faire partie de la délégation, les camarades Pascal SANCERRE et Bruno BOUDRON font partie de la rencontre.

A l'issue de cette réunion, le directeur adjoint a été contraint d'écouter enfin les revendications avec les arguments des uns et des autres. Incapable d'expliquer où est passé l'argent des agents sur la prime, il n'a pu réfuter les arguments de ses interlocuteurs, à savoir que celle-ci aurait pu servir à payer les heures supplémentaires et les astreintes des agents.

Clairement, cela signifie que ce sont les agents eux-mêmes qui se sont payés leur HS et astreinte ! Quel mépris de la direction vis-à-vis du personnel !

Le 19 avril, 250 agents venus avec les véhicules de service, avec une très forte délégation des départements voisins pour rencontrer le directeur, avec Dominique TALBOUREDET, le responsable du collectif de la DIR O, qui est là depuis le début du mouvement, Jean-Marie RECH les rejoint vers les 16 h puisqu'il était à Brest en train d'animer une AG, il est arrivé avec Jean-Pierre ROSE, responsable régional. La concertation se transforme en négociation, les agents restent déterminés.

La négociation va durer jusqu'à 1 heure le lendemain matin 20 avril avec des coups de téléphone en direct entre le secrétaire général de la Fédération et la DGPA pour aboutir à un protocole d'accord de sortie e grève. Il est signé entre parties présentes :

1. Ouverture de concertation au niveau national sur l'évolution des régimes indemnitaires dans les DIR.
2. Le paiement sur la base du taux des heures supplémentaires des travaux programmés et effectués de nuit à compter du 20 avril et ce pendant la durée des négociations nationales.
3. L'octroi d'une autorisation d'absence syndicale pour la tenue d'une assemblée générale d'information du personnel sur le présent accord

(Hors protocole) : 2 des 3 jours de grève des agents de Loire Atlantique seront payés !

Bien sûr les agents réclament leur dû au titre de la prime technique et un régime indemnitaire correspondant à une véritable reconnaissance de leur travail avec toutes les particularités que sont les DIR.

D'autres conflits ont éclaté les semaines suivantes comme dans la DIR IF CGT, avec blocage des CEI et des revendications satisfaites comme par exemple un téléphone par agent d'astreinte, le véhicule pour rentrer au domicile pendant l'astreinte.

S'en est suivi, la DIR NORD, avec une grève suivie à 100 % des agents à l'appel de la seule CGT, avec blocage de l'autoroute A1, un bouchon d'au moins 20 km jusqu'en Belgique. Les conditions de travail déplorables, la PTETE de 400 € ne leur est pas versée, malgré la note de la DGPA du 28 juillet 2006 qui autorise un déplafonnement de la PTETE pour un trafic supérieur à 30 000 véhicules/jour, il en passe entre 80 000 et 150 000, ils touchent à peine 1 000 €. Or, la note et l'arrêté du 16 avril 2002 autorisent le déplafonnement dans la limite de 4 000 € pour les agents d'exploitation et de 4 200 € pour les chefs d'équipe.

Là aussi, les grévistes ont souhaité que des camarades du niveau national viennent les soutenir. Ce qu'a fait le secrétaire Général de la Fédération, Jean-Marie RECH et Alain NADAUD, secrétaire national du syndicat PTTE.

Ils ont entendu les revendications des agents. Le directeur refusait de venir sur place. Une discussion entre la DGPA et Jean-Mare RECH, on enfin obtenu que M. MASSA vienne sur place discuter avec les grévistes du CEI de Dourges. La concertation avec l'ensemble du personnel et le responsable du collectif DIR N, Yannick MILLUIT, a duré 4 heures.

Ils ne devraient plus y avoir de jours RTT devant les astreintes comme par exemple « vendredi RTT et début de l'astreinte le même jour à 17 h », les agents ont bien compris qu'on leur vole la moitié de leurs jours RTT.

Ils réclament l'arriéré de la PTETE et demandent au directeur d'écrire et de signer qu'il faut leur donner leur dû sinon les grèves vont se propager à toute la DIR N comme à Glissy, fermé et en grève à 100 %.

Ils ont réglé le problème de 3 agents qui faisaient entre 160 et 200 kms pour se rendre au travail alors qu'il y avait des postes vacants à 20 kms. Le directeur s'est engagé à régler cette situation le plus vite possible en accord avec les agents. Les jours de grève réglés par les jours RTT qu'on leur avait volés ! La lutte et la mobilisation de tous sont nécessaires pour que les revendications aboutissent.

Jean Marie RECH
Secrétaire Général de la Fédération





Lors des Journées d'Etudes Fédérales des 3 et 4 avril dernier, il avait acté que le cahier revendicatif DIR fédéral soit réactualisé. Aussi, vous avez ci-dessous, l'actualisation qui a été faite par les camarades de la D.I.R. Centre-Est. Nous invitons les camarades des autres D.I.R. à faire de même et le remettre à leur Directeur de D.I.R. Faire une copie également à la Fédération.

CAHIER REVENDICATIF DIR CENTRE-EST

En préambule, nous exigeons que soient immédiatement stoppées toutes tentatives de modifications des organisations du travail. Celles-ci ont été imposées dans certains centres, celles-ci auraient dues être présentées et débattues avec les organisations syndicales représentatives (CHSS et CTP) après concertation avec les agents concernés. Cela n'a pas été le cas, notamment à Varennes sur Allier, Montélimar, Grenoble.....etc...

➤ Les missions et l'emploi

⇒ Nous sommes opposés à la privatisation, à la sous-traitance de nos missions, de nos tâches. Le projet de concédabilité de la RCEA, remet en cause le devenir de nos missions de service public. Une activation des travaux 2007/2010 par un partenariat Public/Privé est envisagé avec sans doute dans l'avenir des péages sur le tronçon. Cela remet en cause les missions d'ingénierie du SIR de Moulins et de l'antenne travaux de Macon. D'autre part, lors de la création de la DIR, des agents ont été déplacé de 20km/h pour rejoindre le site de Paray le Monial, et demain !!!.

⇒ Nous demandons la création d'emplois prenant en compte les besoins. La mise en place des organisations du travail et la suppression d'emplois remettent en cause nos missions de service public, ainsi pour exemple : à Varennes sur Allier, l'effectif d'agents d'exploitation doit être maintenu et à Chambéry il doit être de 14 agents (13 prévu pour 11 aujourd'hui).

⇒ Tous les postes vacants doivent être pourvus par des emplois statutaires. Des concours doivent être organisés. Nous devons débattre des modalités d'organisation des concours locaux (périmètre géographique, centres d'examen...etc...).

⇒ Les emplois précaires doivent faire place à l'embauche sur des emplois statutaires, par exemple au CEI de Roanne, au regard de l'activité, des emplois précaires peuvent être consolidés .

⇒ Des formations doivent immédiatement être mises en place pour les agents d'exploitation nouvellement nommés. Ces formations réalisées au niveau DDE, doivent continuer d'être réalisées au plus près des personnels (permis de conduire C et E, habilitations obligatoires. Il faut envisager pour des agents une formation spécifique à l'entretien et l'exploitation des voies rapides. Les agents embauchés ces derniers mois n'ont pas eu de formation post-recrutement.

La responsabilité juridique individuelle des agents mais aussi de l'administration est pleinement engagée.

Organisation et conditions de travail, hygiène et sécurité

⇒ Il y a remise en cause des fiches de postes telles qu'elles étaient définies lors des pré positionnements. La pression est forte (ressentit parfois comme du harcèlement) sur les personnels pour accepter contre leur gré des charges de travail supplémentaires ou modifications de tâches. Les conditions de travail, notamment dans les bureaux, sont stressantes.

⇒ Nous refusons la remise en cause des RTT : changement de modalité (sans concertation comme à Montélimar), utilisation pour le respect des garanties minimales... etc...

⇒ Toute modification de l'organisation du travail, même partielle (exemple : mise en place du travail, doit être débattue avec les personnels et les organisations syndicales représentatives pour validation en CHSS et CTP.

⇒ La construction ou l'aménagement de nombreux centres sont prévus, nous demandons à en connaître le calendrier prévisionnel et que les projets soient conduits en concertation avec les personnels concernés avant présentation au CHSS. En effet, celui-ci devra tenir compte des situations d'urgence, par exemple les conditions d'accueil des agents au CEI de Roanne est inacceptable du point de vue de l'hygiène et de la sécurité, le CEI de la rocade-Est de Lyon fait partie des priorités.

⇒ Chaque agent doit avoir sa dotation 2007 en vêtements de travail et EPI conforme pour intervenir sur les voies rapides. Par exemple au CEI de Roussillon on demande aux agents d'attendre septembre pour avoir leur dotation. C'est inacceptable, sans EPI aucun agent ne doit être autorisé à intervenir sur voies rapides.

⇒ Les centres doivent être dotés de moyens matériels (véhicules, panneaux de signalisation, tondeuses..etc..) adaptés à l'exercice des missions. Pour exemple, les moyens manquent dans les CEI de Varennes sur Allier, La Varizelle, Machézal, Dardilly....etc...où au CEI de Dijon doté de Kangoo sans équipements de sécurité. D'autre part sur la rocade est de Lyon, les FLR sont régulièrement accidentées, la question de ces équipements de signalisation doit être pleinement posée.

⇒ La séparation de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage pose problème pour l'exercice des missions dans les SIR et les bases de travaux. La lourdeur de la procédure de passation de commande crée des blocages préjudiciables. Il n'y a aucune délégation de signature des SMO vers les SIR (chef de service, chefs de projets, surveillants de travaux..).

Statuts et rémunérations (salaires, primes et indemnités)

Nous exigeons :

⇒ une réforme statutaire de progrès pour TOUS les AE et CEE. Nous refusons la création d'une grille « emploi fonctionnel » en déboucher des grilles des CEE (échelle 5) et CEEP (échelle 6). Nous revendiquons l'ajout de 2 échelons supplémentaires dans l'échelle 6 pour atteindre l'indice 529.

⇒ un rééquilibrage du statut du corps des CTRL,

⇒ la garantie du maintien intégral de la rémunération pour tous les agents, le versement de compensations financières doit se faire sans attendre fin 2007, et mensuellement.

⇒ la juste compensation en cas de changement de lieu de travail (temps et coût du déplacement domicile → travail, changement éventuel de résidence, conséquences familiales, frais de déplacement, restauration...). A ce titre les agents du CEI de la Rocade Est de Lyon vous ont sollicités depuis plusieurs mois et attendent le paiement de cette compensation.

⇒ le paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de l'exercice des missions, en application du décret N° 2002-60 du 14 janvier 2002.

⇒ la revalorisation des salaires,

⇒ la revalorisation des primes et indemnités, avec leur intégration dans les salaires :

→ Concernant la PTETE , nous sommes opposés à ce quelle soit liée aux organisations du travail, par ailleurs nous revendiquons :

dès 2007, elle être soit portée à 3900 € minimum pour tous, dans l'attente d'une remise à plat des textes.

Nous revendiquons deux seuls niveaux de rémunération de la PTETE dé plafonnée: 4500 € par an pour l'ensemble des personnels d'exploitation de l'AE au CTRL/D pour les réseaux jusqu'à 70 000 Véh/jours, et à 6500 € au delà de 70 000 Véh/jours.

Qu'il y ait rattrapage pour tous les agents lésés par le non-respect de l'arrêté et du décret du 16 avril 2002. Le contentieux dure depuis trop longtemps, notamment pour les agents des CEI de Dijon, de Somberton mais aussi pour ceux du CEI de Chambéry et d'Aigueblanche qui gèrent l'entretien de tunnels et qui auraient dû bénéficier d'une PTETE à 6000 € et 6200 €.

Les personnels permanents ou ½ permanents sociaux ou syndicaux ne doivent pas perdre le bénéfice de ces primes.

→ En ce qui concerne l'ISH, nous demandons sa suppression. C'est un moyen pour rémunérer moins les agents qui travaillent la nuit, en versant un forfait de 34.06 € à la place d'une rémunération en heures supplémentaires qui rapporterait 207.36 € pour un agent à l'indice 350. Nous sommes pour que les agents travaillent en horaires normaux et si le travail hors les bornages horaires est nécessaire, ils doivent être rémunérés en HS. Ceci étant, nous sommes conscients que dans certains CEI des agents puissent être amenés à travailler en horaires atypiques : 2x8, 3x8, continus, décalés.

→ Nous revendiquons une indemnité de 786 € par mois pour les agents en situation de travail atypique pour prendre en compte les conséquences sur la vie personnelle et familiale, des coûts (garde d'enfants...etc..) mais aussi sur la santé des agents que ces organisations de travail engendrent.

→ Nous revendiquons pour les personnels en DIR, l'augmentation de l'astreinte sur la base de 298.56 € la semaine,

→ Nous revendiquons la revalorisation des heures supplémentaires sur la base d'une majoration:

- à 25 % des 14 premières heures,
- à 50 %, au-delà des 14 premières heures,
- à 100% pour les heures de nuit de 21 H00 à 7H00,
- à 200 %, les dimanches et jours fériés,

→ Nous revendiquons également la bonification de 25 % des années passées dans le service actif pour tous les personnels d'exploitation.

Il y a des retards importants inacceptables pour le remboursement des frais de déplacement.

La mutualisation des moyens avec les DDE pose déjà des problèmes qui risquent de s'aggraver.

Droits sociaux et syndicaux – Dialogue social -

⇒ Les droits et moyens en vigueur doivent être étendus pour prendre en compte la dimension DIR. La DIR Centre-Est de par son étendue (13 départements) est chronophage en moyen.

⇒ Nous demandons l'augmentation des crédits sociaux et de formation dans une perspective d'évolution partagée et de progrès du service public. Revaloriser le rôle des instances paritaires par une réelle prise en compte des avis majoritaires,

⇒ Nous demandons le respect de la représentativité syndicale et des représentants des Personnels, la circulaire du 16 avril 2007 doit être rapidement mise en application pour l'affectation des agents sur les postes diffusés vacants. Nous exigeons la transposition des prérogatives des CAP dans cette instance provisoire informelle (règles d'affectation, respect des critères ...).

Nous dénonçons que des agents aient été affectés par anticipation sur des postes avant leur diffusion. Nous demandons de la transparence dans la gestion et refusons toute mutation arbitraire.

⇒ Nous exigeons l'ouverture de négociations et l'instauration d'un réel et durable dialogue social.

Nous rappelons nos besoins de prise en charge des moyens pour l'exercice des droits syndicaux à la DIR CE, pour :

- Les réunions de bureau, tous les 15 jours, 6 personnes pour se rendre au siège à la Villardière,
- Les réunions du collectif, 2 à 3 fois par an, sur 2 jours soit à Mâcon, soit à Valence, de 25 personnes environ,
- Les réunions d'information dans chaque centre dans le cadre des HMI, dans chaque CEI selon les textes, mais aussi avec la présence de 2 membres du bureau syndical 2 fois par an,
- des assemblées générales au niveau de chaque district,
- des congrès selon les textes en vigueur.

Nous rappelons L'EXIGENCE d'un CADRAGE NATIONAL DE GARANTIES apparaît incontournable que cela soit sur les régimes indemnitaires que sur les ORGANISATIONS DU TRAVAIL, LES CONDITIONS DE TRAVAIL et d'HYGIENE et de SECURITE.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

Déclaration de Jean-Marie RECH au CTPM du 30 mars 2007

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous sommes dans le dernier CTPM de cette législature. Durant cette période la politique de casse menée par les gouvernements, a complètement déstructuré notre Ministère. La décentralisation « made in Raffarin » mise en place à coups de 49.3 a vidé de son sens le service public de l'Equipelement, tant en terme de missions, d'emplois que de statuts.

Concernant les missions, le cœur même de notre métier a été vidé, et les perspectives pour les années futures sont plus qu'incertaines. Dans le domaine routier, les DIR s'orientent uniquement dans le domaine de l'exploitation de la route.

Concernant l'ingénierie, les services sont fragilisés, la continuité de nos connaissances est gravement amputée.

Concernant les voies navigables une véritable politique tournée vers le développement durable, devrait permettre un développement du transport de marchandises par la voie d'eau. C'est l'inverse qui est mis en œuvre avec la volonté de transférer les réseaux aux collectivités locales et la fermeture de certains tronçons.

Pour les services spécialisés, la récente action du 27 mars 2007, a été une véritable réussite pour la CG.T., et démontre les lourdes inquiétudes des personnels concernant le démantèlement de ces services publics.

La gestion des personnels a été catastrophique sur de nombreux points, le mal vivre, le mal être est prégnant, aucune perspective d'avenir pour les personnels transférées, aucune perspective d'avenir pour les agents dans les nouvelles D.D.E., perspectives très limitées dans les D.I.R., l'avenir des pars et des O.P.A. est incertain...

Les engagements sur le maintien des rémunérations, promis par les Ministres ne sont pas tenus :

Aucune compensation immédiate sur les heures supplémentaires et astreintes du au service d'hiver.

Les agents ont de fortes inquiétudes sur le basculement des payes en cette fin de mois.

Et pourtant, ce Ministère est doté d'un service d'expert et d'inspection que la C.G.T. a trouvée bien discret durant cette période importante.

Réformer la réforme ?

L'espérance de vie devrait s'accroître plus modérément que ce qui avait été prévu en 2002, selon les dernières projections de l'INSEE. Du coup, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) juge qu'il faudrait revoir à la baisse les durées de cotisation requises pour obtenir une retraite à taux plein. Selon la réforme Fillon de 2003, cette durée de cotisation devrait atteindre progressivement 42 années de travail, en tenant compte de l'accroissement de l'espérance de vie (le but étant de ne pas réduire la durée de vie que l'on peut espérer passer à la retraite).

Or, du fait des nouvelles projections, estime le COR, la durée de cotisation requise devrait être réduite pour tenir compte de ses nouvelles données.

Le COR estime que plusieurs points devront être abordés en 2008, notamment la question de l'équité de traitement entre cotisants.

C'est le cas des Opa et des agents de l'Équipement exposés à des nuisances sonores et thermiques, ou à des produits chimiques, goudron, amiante, stress, travail sur écran plus de 20 heures par semaine ...

Des conséquences sur la santé, les maladies professionnelles se maintiennent à un niveau élevé.

La dangerosité à laquelle les agents sont soumis a des conséquences directes sur leur santé : la manutention manuelle de charges lourdes provoque des lombalgies et des sciatiques ; le travail prolongé sur écran provoque des troubles de la vue, de l'anxiété, des migraines ; l'exposition au bruit entraîne des difficultés auditives et de la fatigue.

Résultat : les agents de plus de 50 ans exposés à cette dangerosité sont « usés » et le travail en posté réduit la vie de 6 à 9 ans suivant le rythme du travail décalé. L'amiante continue de tuer 100 000 personnes par an à travers le monde et entraîne des maladies, notamment des cancers de la plèvre, pour des millions d'autres.

Un agent qui travaille dans l'urgence n'a pas le temps de prendre la position qu'il juge la moins pénible. Il est obligé d'adopter la manière qui lui permet d'aller vite. Au risque d'une dégradation de sa santé, bien souvent le manque d'effectifs n'y est pas pour rien !

Quand on a travaillé dans des conditions difficiles, on risque de vivre moins longtemps. L'espérance de vie est différente selon les métiers exercés, selon les conditions de travail vécues, selon les risques auxquels on a été exposé.

Seule l'espérance de vie sans incapacité permet d'évaluer la possibilité de jouir effectivement de sa retraite. L'état de santé du retraité est déterminant pour sa qualité de vie à ce moment de son existence.

Ces formes de pénibilité, sont difficilement contestables et doivent donner lieu à une réparation, pour ceux qui les ont subies, et une amélioration des conditions de travail pour ceux qui sont en train de les subir et pour l'avenir.

Il est juste de permettre à ces agents de bénéficier aussi longtemps que les autres de leur retraite. La cessation anticipée d'activité pour toutes les causes que l'on vient de citer doit se faire dans le cadre de la retraite (1 trimestre par année à taux plein).

Le pouvoir d'achat des pensions de retraite :

Le niveau actuel des retraites ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires. Les retraités sont confrontés quotidiennement aux hausses du coût de la vie :

- hausse des dépenses de santé directe (franchises de 1 euro par acte médical et 18 euros sur les actes chirurgicaux, hausse du forfait hospitalier de 16 euros, dépassement d'honoraires ...),
- hausse du coût des mutuelles,
- hausse des dépenses de première nécessité (légumes + 5 %, eau + 4,7 %, et le logement ...)
- hausse de l'énergie (essence, gaz + 11,3 %)
- coût supérieur à nos pensions pour les séjours en maison de retraite.

Les retraités d'aujourd'hui aspirent à vivre mieux.

Normalement, ils ont de nombreuses années à vivre et refusent de devenir une population vulnérable, privée de projets de vie du fait d'une érosion du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite.

Les retraités ne sont pas qu'un coût !

Ils sont un moteur de développement d'activité ou d'emploi pour la société.

Ils sont créateurs de liens sociaux comme ils ont été créateurs de richesses.

Aucune pension ne devrait se trouver en dessous du SMIC et mériterait un peu plus de respect, à ceux qui ont créé les richesses d'aujourd'hui.

→ Vous trouverez sur le site de la Fédération, les autres interventions ainsi que le compte rendu.